



Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 03 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
 - VU l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,
- VU la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique
- VU le contrat du programme d'Action Foncière signé le 24 février 2014, liant la VILLE DE ROUEN et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie),
- SUR les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE APPROUVE

Le Programme d'Action Foncière de la Ville de ROUEN, qui acte des mouvements suivants :

- 1) la prise en compte d'une opération abandonnée :
- 900 115 Gare Rive droite
- 2) la prise en compte d'une opération terminée :
- 900 123 Lods Saint Julien (plot J)
- 3) le transfert du PAF Ville de ROUEN au PAF METROPOLE ROUEN NORMANDIE :

 900 112 Rouen SAINT SEVER, nouvelle gare : Le périmètre de prise en charge de cette opération et son stock d'un montant brut de 2 530 228,10 € sont transférés du PAF de la Ville de ROUEN vers le PAF MRN.

4) le maintien des opérations en cours suivantes sans modification de périmètre, ni d'enveloppe projet :

- 900 105 Grammont Sablière. L'enveloppe projet s'élève à 2 130 000 €.
- 900 119 Elbeuf ilot Méridienne. L'enveloppe projet s'élève à 600 000 €.
- 900 084 Parc Naturel urbain de Repainville (anciennement intitulé Vallée des 2 rivières). L'enveloppe projet s'élève à 3 391 633 €.
- 900 117 Rondeaux Libération. L'enveloppe projet s'élève à 235 000 €.
- 900 121 llot Saint Julien. L'enveloppe projet s'élève à 800 000 €.
- 900 118 Ilot Europe. L'enveloppe projet s'élève à 1 200 000 €.
- 900 122 Immeuble Santorin. L'enveloppe projet s'élève à 1 150 000 €.
- 900 127 Foyer ADOMA Rue du Renard. L'enveloppe projet s'élève à 581 000 €.
- 924 609 Piscine Salomon. L'enveloppe projet s'élève à 10 000 €.

5) les changements de catégorie de portage suivants :

- 900 110 ZAC Luciline : Le changement de catégorie de portage de 5 ans à 10 ans des parcelles cadastrées Section KX n° 32 et 22. La nouvelle date d'échéance est le 17 juin 2026.
- 900 110 ZAC Luciline : Le changement de catégorie de portage de 10 ans à 15 ans des parcelles cadastrées Section KX n° 33 et KW n°221. La nouvelle date d'échéance est le 5 mars 2026 pour la KX 33 et le 23 décembre 2026 pour la KW 221.
- 900 110 ZAC Luciline : Le report d'échéance de la parcelle KX 30, à échéance du 28 février 2021 (15 ans de portage), de 10 mois. La nouvelle date d'échéance est le 31 décembre 2021 (15 et 10 mois ans de portage dérogatoire).
- 900 105 Grammont Sablière : Le changement de catégorie de portage de 10 ans à 15 ans de la parcelle cadastrée Section MT n° 30. La nouvelle date d'échéance est le 18 mars 2026.

6) La fusion des trois opérations suivantes en une nouvelle opération 924 626 QUARTIERS OUEST :

Les opérations 900 098 Abords du Pont Flaubert, 900 093 Croix d'Yonville Constantine et 900 082 Quartier Pasteur / Secteur Ouest (pour la partie 1ot Ouest) sont fusionnées dans une nouvelle opération 924 626 QUARTIERS OUEST (périmètre de veille foncière).
Les opérations 900 098 Abords du Pont Flaubert et 900 093 Croix d'Yonville Constantine seront

clôturées.

Observation étant ici faite que ce périmètre compris dans le PAF Ville se superposera partiellement avec un périmètre PAF Métropole Rouen Normandie, intitulé Opération « Quartiers Ouest de Rouen » ; chacune des collectivités intervenant en opportunité pour répondre à des besoins fonciers liés à ses propres compétences.

L'enveloppe projet s'élève à 2.000.000 €

7) Le maintien, la réduction du périmètre et de l'enveloppe projet de l'opération suivante :

- 900 082 Quartier Pasteur / Secteur Ouest : réduction du périmètre à l'1ot Est et de l'enveloppe projet à 1.200.000 €.

Observation étant ici faite que l'10t Ouest est intégré à l'opération 924 626 QUARTIERS OUEST, comme mentionné ci-dessus.

8) L'extension de périmètre et augmentation de l'enveloppe projet de l'opération suivante :

- 900 128 Centralité du Chatelet : le périmètre de l'opération est étendu au périmètre du projet global de la DUP à mener sur ce secteur.

L'EPF accepte de mener la procédure de DUP et d'en être le bénéficiaire.

L'enveloppe projet s'élève à 2.000.000 €.

Le plafond d'encours est maintenu à 18 M€ générant une obligation annuelle de rachat de 1,8 M€, à compter de 2021.

Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Ville de ROUEN un nouveau Programme d'Action Foncière sur ces bases.

Le Président du Couseil d'Administration de l'E.P. Normandie,

S. LECORNU

Le Directeur Général de l'E.P.F. Mormandie,

G/GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le Le Préfet,

2 9 JUIN 2021

L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

